

SEANCE DU 20 MARS 2017

L'An deux Mille dix sept

Le vingt Mars à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de *CHONAS L'AMBALLAN* dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 14 Mars 2017

PRESENTS :

Mesdames L. GIRARDON-TOURNIER - M. LABOREL-LACITS - G. VILLET - M.-R. SALOMON- R. L'HAOUA – PHILIPPON Christèle

Messieurs G. GUIGUE - J. ANDRIEUX - J. BUISSON - Ph. ROYER - F. VARON-JJ CARON
J.J. PLASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme M.-T. TOURNIER - Mme Ch. RIVOIRE - Mme C.CHAPELEIRO - M JM GARCIN – Mme GODARD Jacqueline.

Ont donné procuration :

Mme M.-T. TOURNIER à M. J. ANDRIEUX
Mme Ch. RIVOIRE à Mme M. LABOREL-LACITS
Mme C. CHAPELEIRO à Mme R. L'HAOUA
M JM GARCIN à M. J. BUISSON

Secrétaire de séance : M J.J CARON

PREAMBULE AU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Romain JOUVE du cabinet VERDI présente au Conseil Municipal le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui est le document d'orientation générale sur la politique à conduire par la commune en matière d'urbanisme pour les 10 prochaines années.

Les axes principaux du PADD sont :

- Préservation du caractère semi rural de la commune
- Poursuite du développement urbain cohérent et maîtrisé
- Confortement du dynamisme économique et touristique
- Soutient du développement par des réseaux adaptés

Le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 13 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'adjoint aux finances présente le compte administratif 2016, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	1 293 233.51 €	
		<i>DEFICIT DE</i> - 129 857.22 €
<i>RECETTES</i>	1 163 375.79 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	1 924 872.51 €	
		<i>DEFICIT DE</i> - 118 350.61 €
<i>RECETTTES</i>	1 806 521 90 €	

Le compte administratif communal 2016 est approuvé à 16 voix Pour (le Maire ne prenant pas part au vote).

COMPTE DE GESTION 2016

Madame le Maire présente le compte de gestion 2016 établi par Monsieur Le Receveur des Finances.

Le compte de gestion 2016 est approuvé à 17 Voix Pour.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2016

Madame le maire présente le résultat de la section de fonctionnement de 2016 qui s'élève à 495 140.36 €. Il est proposé d'affecter 115 000 € en réserve d'investissement (compte 1068) et 380 140.36 € en report de fonctionnement.

La délibération est approuvée à l'unanimité : 17 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2017

Madame le Maire présente le budget primitif 2017. Il s'élèvera :

Pour la section <i>FONCTIONNEMENT</i> , à la somme de	1.352 790.36 €
Pour la section <i>INVESTISSEMENT</i> , à la somme de	682.049.10 €

Le budget primitif de la Commune est voté à 17 Voix pour.

ENS FORET ALLUVIALE DE GERBEY – VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Le renouvellement de la convention de labellisation de la forêt alluviale dans le réseau des ENS en date du 26/03/2016 entre le Conseil Général de l'Isère et la Commune ;
- La mise en œuvre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, d'un premier plan de gestion de 2005 à 2009 ;
- La mise en œuvre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune d'un second plan de gestion de 2011 à 2015 ;
- La mise en œuvre du nouveau plan de gestion 2016-2025.

Madame le Maire donne lecture des actions à mener en 2017 :

- Actions d'investissement : 6 400 €
- Actions de fonctionnement : 10.710 €

Le Conseil Municipal adopte ce programme à 17 voix pour et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a- Réforme des cartes d'identité :

A compter du 21 mars, l'établissement des cartes d'identité en mairie est supprimé. Il faudra se rendre dans les mairies habilitées (Mairie de Vienne ou Maison de Quartier).

b- Procédure de Rappel à l'ordre :

Le Maire peut avec délibération du Conseil Municipal, engager une procédure de rappel à l'ordre. Il s'agit de la possibilité d'envoyer un courrier à une personne troublant l'ordre public avec copie adressée au procureur. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir à cette possibilité.

c- Mutualisation des caméras de vidéo protection :

ViennAgglo propose aux communes de mutualiser les systèmes de vidéo protection. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

d- Projet de fusion des Intercommunalités :

Dans le cadre d'une éventuelle fusion entre ViennAgglo et le Pays de Condrieu au 1^{er} janvier 2018, une réunion d'information réunissant les conseils municipaux des communes de Chonas l'Amballan, Reventin-Vaugris et Les Cotes d'Arej aura lieu le Jeudi 11 mai à 19h à Chonas l'Amballan, mairie – salle du conseil.

e- Football Départemental et Loi Notre :

La Fédération Française de Football informe les communes des évolutions d'organisation des ligues régionales et départementales de football.

f- Installation de Containers semi enterrés :

Pour information, des containers semi enterrés vont bientôt être installés à la place de ceux qui existent afin d'améliorer le visuel de l'entrée du village et les abords de l'école.

g- Comité des fêtes :

Une réunion du comité des fêtes est fixée le lundi 27 mars à 20h00 pour l'organisation de la fête de la musique.

Prochaine séance le mardi 25 avril 2017 à 20 heures.